

## Compte rendu de l'intersyndicale du 15 février 2012

La réunion s'est tenue au siège de la CGT, à Montreuil de 10h à 13h

Présents :

UNSSF (2 représentants)

ANESF (1 représentant)

Force Ouvrière (2 représentants)

Collège NI- SF (1 représentant)

ANSFT (1 représentant)

CASSF (1 représentant)

CIANE (1 représentant)

CGT (2 représentants)

Excusés : ONSSF- ANSFL

La réunion de l'intersyndicale, prévue pour faire suite au rendez-vous de négociation du 14/02 et qui a été annulé en dernière minute, s'est tenue pour faire le point et prendre des mesures collectives.

Nous regrettons l'absence de la CFDT et de l'UNSA.

### Analyse de la situation :

Le Ministère ne va pas donner le temps de la négociation qui devra être bouclée courant Mars...

**Le risque** : Un protocole unilatéral proposé à la signature d'une organisation syndicale quelconque (rappelons-nous que concernant la perte de la pénibilité au travail des IDE, le SNCH qui ne représente même pas 1% aux élections, a signé tout seul et a acté l'accord !!).

## Décisions unanimes :

1-Un communiqué de presse commun a été rédigé et sera rapidement envoyé à la presse (ONSSF contacté par téléphone – OK).

2-CGT et FO écrivent en urgence au Ministère pour demander une date de négociation sous quinzaine.

3-CGT et FO organisent chacun une pétition à l'en tête de leur organisation pour se rendre au Ministère avec le maximum de signatures. Chacun et chacune peut signer les deux pétitions... et la renvoyer à qui de droit. Ceci est **URGENT**. Ces pétitions vous seront adressées par vos organisations syndicales respectives. A faire circuler largement et rapidement autour de vous (mails et réseaux sociaux).

4-L'organisation d'une journée d'action n'a pas été retenue. Pourquoi ?

Le Ministère va nous prendre de vitesse et nous ne sommes pas en mesure d'organiser, au pied levé, une manifestation d'ampleur, comme le sujet le mérite.

**A ce stade, la formule des pétitions a été préférée.**

5-Ceci étant, il sera toujours temps d'organiser une action en temps utile si les propositions du Ministère (toujours pas connues à ce jour) ne nous conviennent pas.

**Il faut donc rester particulièrement attentifs et prêts à se mobiliser dans un temps qui risque d'être court mais nous savons de quoi nous sommes capables lorsque l'on se moque de nous !!!**

Chaque organisation syndicale, syndicat professionnel et association reste maître de ses expressions et écrits, en dehors de nos communiqués communs.

Fait à Montreuil le 15/02/2012

Pour l'intersyndicale : Annie-Claude OTTAN